

DÉPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

CANTON DE TARAVO-ORNANO

MAIRIE DE COTI-CHIAVARI

(CODE POSTAL 20138)

LE MAIRE DE COTI-CHIAVARI

Le 07 Octobre 2019

COURRIER ARRIVÉE

LE 09/10/2019

N° 19-90 A

Mr Jean BIANCUCCI
Président de l'Agence d'Aménagement durable,
d'Urbanisme et d'Energie de la Corse
Ancienne clinique Ripert
5, rue Prosper Mérimée - CS 40001
20181 Ajaccio Cedex 1

OBJET : Avis carte des Espaces Stratégiques Agricoles (ESA).

N.REF. : OP/85/280/2019

V.REF. : JB/AM/19. 798

Monsieur le président,

Pour faire suite à votre demande concernant la modification de la carte des ESA, nous vous apportons les propositions suivantes (Voir pièces-jointes).

Cette proposition de correction est à notre sens admissible avec une procédure de modification comme celle qui est en cours.

Vous en souhaitant bonne réception,

Veillez agréer, Monsieur le président, l'expression de nos sentiments distingués.

LE MAIRE
PAR LA DÉLÉGATION DU PREMIER ADJOINT
JEAN BERTONA



Castagna et Verghia

ESA brut : 841 ha

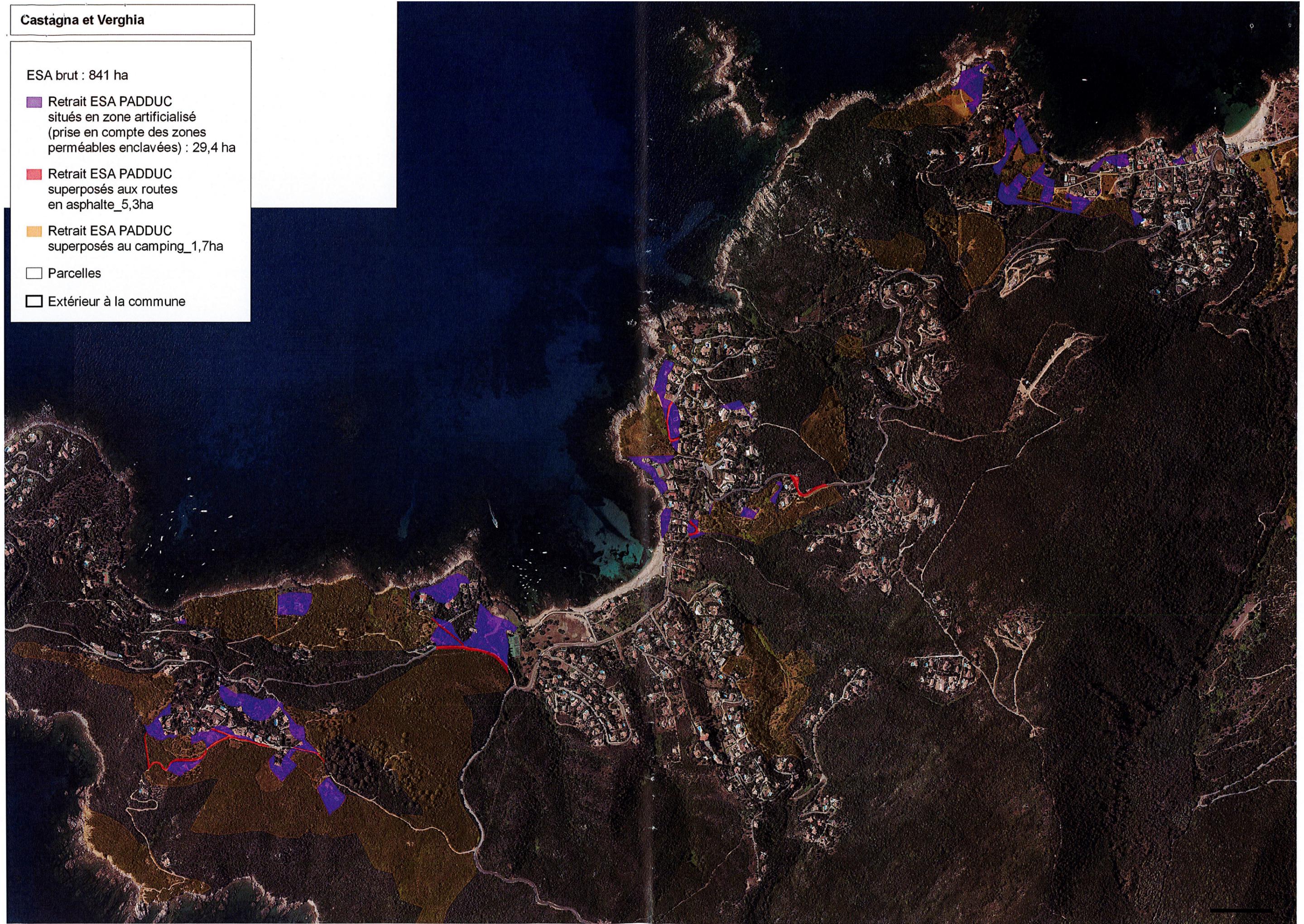
■ Retrait ESA PADDUC situés en zone artificialisé (prise en compte des zones perméables enclavées) : 29,4 ha

■ Retrait ESA PADDUC superposés aux routes en asphalte_5,3ha

■ Retrait ESA PADDUC superposés au camping_1,7ha

□ Parcelles

□ Extérieur à la commune



Entre Coti et Acqua Doria

ESA brut : 841 ha

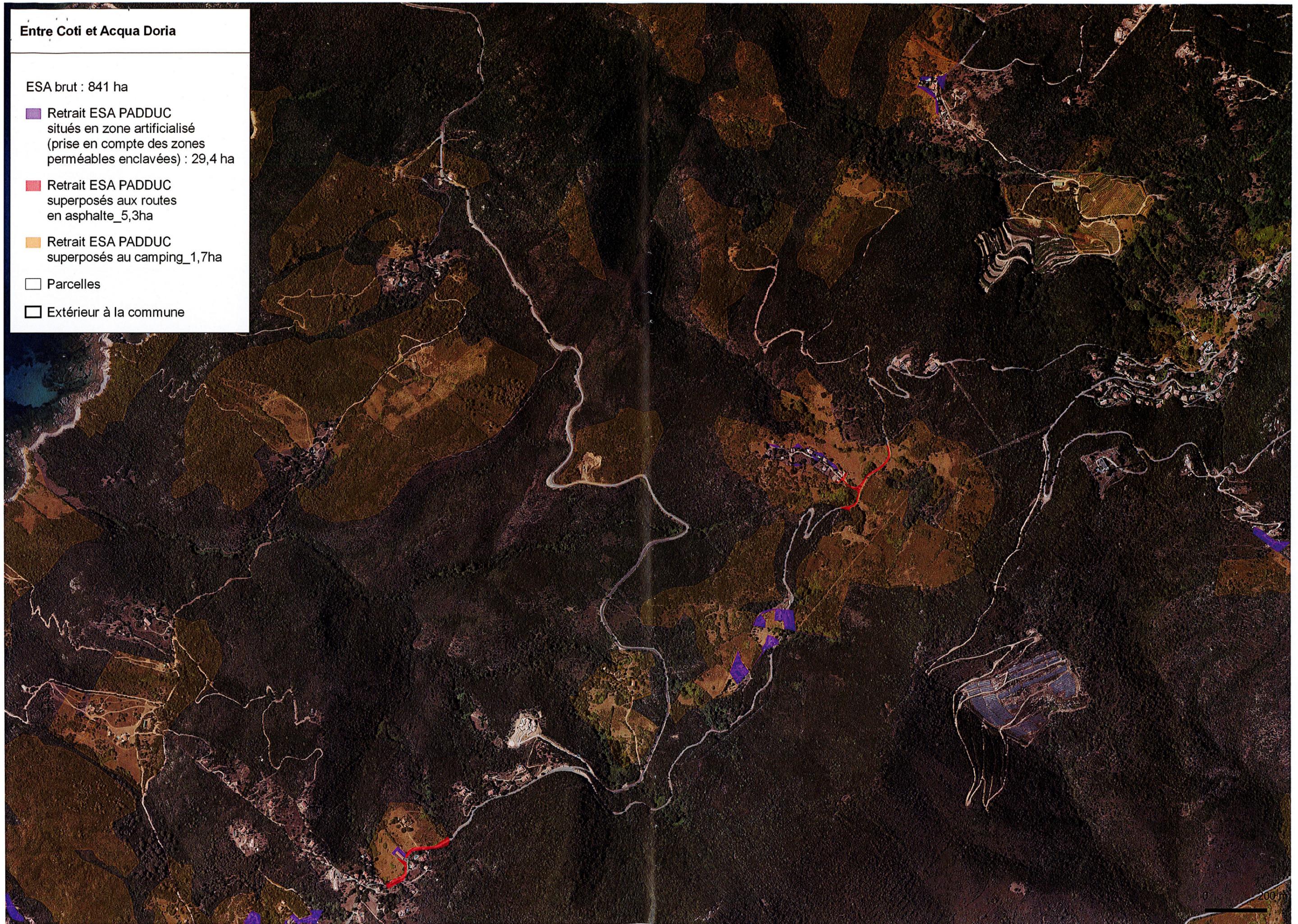
■ Retrait ESA PADDUC
situés en zone artificialisé
(prise en compte des zones
perméables enclavées) : 29,4 ha

■ Retrait ESA PADDUC
superposés aux routes
en asphalte_5,3ha

■ Retrait ESA PADDUC
superposés au camping_1,7ha

□ Parcelles

□ Extérieur à la commune



Camping de Cupabia

ESA brut : 841 ha

■ Retrait ESA PADDUC
situés en zone artificialisé
(prise en compte des zones
perméables enclavées) : 30,7 ha

■ Retrait ESA PADDUC
superposés aux routes
en asphalte_5,4ha

■ Retrait ESA PADDUC
superposés au camping_1,7ha

□ Parcelles

□ Extérieur à la commune

COMMUNE DE SERRA DI FERRO

0 20 m



Entre Acqua Doria et Capo di Muro

ESA brut : 841 ha

■ Retrait ESA PADDUC
situés en zone artificialisé
(prise en compte des zones
perméables enclavées) : 29,4 ha

■ Retrait ESA PADDUC
superposés aux routes
en asphalte_5,3ha

■ Retrait ESA PADDUC
superposés au camping_1,7ha

□ Parcelles

□ Extérieur à la commune

